

Mémoire concernant l'implantation du parc éolien à St-Paul-de-Montminy



**Présenté par Chantal Beaulieu,
propriétaire de la Pourvoirie Beaulieu**

Le 10 juin 2025, Ville de Montmagny

Pourquoi dois-je sacrifier mon entreprise pour l'électrification du Québec?

Pourquoi mon entreprise et mon projet de vie doivent-ils être impactés sans compensation adéquate alors que ce projet bénéficie principalement à Kruger et aux grandes industries? Pourquoi dois-je, avec mes propres revenus, supporter les conséquences d'une transition énergétique qui devrait être prise en charge de façon équitable et collective?

Depuis plus de 35 ans, ma famille et moi avons bâti la Pourvoirie Beaulieu, un sanctuaire de tranquillité et de préservation naturelle, où la faune et la flore prospèrent. Aujourd'hui, le projet d'implantation de 28 éoliennes, dont 10 directement autour du lac Colin, menace irrémédiablement mon entreprise et mon projet de vie, avec des compensations dérisoires qui ne couvrent même pas les pertes réelles que la pourvoirie et moi-même allons subir.

Un refuge naturel menacé

La Pourvoirie Beaulieu est bien plus qu'une entreprise; c'est un espace naturel préservé, un patrimoine familial et surtout mon coin de paradis où je souhaitais m'établir en permanence. Ma famille a consacré sa vie à le développer et le protéger, et le parc éolien anéantit tous mes projets.

L'essence même de la Pourvoirie est la tranquillité, un havre de paix, pour moi et ma clientèle. Afin de favoriser une faune riche et en santé et offrir un territoire propice à la chasse, le parc éolien tel que présenté, viendra assurément perturber les activités paisibles et occasionnera des pertes financières importantes et durables en plus de déranger l'habitat des espèces présentes. Durant la construction, les travaux viendront perturber le milieu et occasionnera un déplacement de la faune telle que les chevreuils et orignaux. Par la suite, le bruit sera problématique, tant pour la faune que la clientèle qui recherchent la tranquillité. Selon de nombreuses études, leur bruit et leurs infrasons, imperceptibles à l'oreille humaine mais ressentis par le corps, peuvent provoquer des effets néfastes tels que fatigue, troubles du sommeil et stress¹. Cette nuisance altère la quiétude absolue recherchée par mes visiteurs, fragilise l'attractivité de la pourvoirie et diminuera la qualité de la chasse et des autres services offerts.

Ces études montrent une association entre le niveau d'exposition au bruit des éoliennes et le fort dérangement causé par le bruit². Bien que plusieurs d'entre elles soient considérées peu fiables, de nombreux cas d'habitants résidant près d'éoliennes ont rapportés des

¹ Jeffery RD, Krogh C, Horner B. Effets indésirables sur la santé des éoliennes industrielles. *Can Fam Physician*. 2013 May;59(5):e218–21. French. PMID: PMC3653669. Visité le 07/06/2025; <https://pmc.ncbi.nlm.nih.gov/articles/PMC3653669/>

² Effets sur la santé liés au bruit des éoliennes : dérangement et perturbations du sommeil : revue des connaissances / Auteurs, Mathieu Gauthier, Stéphanie Potvin. ; sous la coordination de Karine Chaussé, Yolaine Labbé. Visité le 01 juin 2025 <https://www.inspq.qc.ca/publications/3296>

symptômes liés aux troubles du sommeil. Dans un contexte où la plupart des données sont insuffisantes, l'ACME s'est tout même prononcée à ce sujet³ en se basant sur des études réalisées dans des contextes quelques peu différents. Donc, « les éoliennes peuvent-elles être la cause de nuisance pouvant engendrer indirectement des problèmes de santé? », l'ACME est d'avis que oui, une telle nuisance est possible. Pour s'assurer de mettre en place des mesures qui protégeraient la population environnante, les promoteurs du parc éolien devraient adopter le principe de précaution et s'assurer d'adapter les installations pour diminuer au maximum les impacts sur la vie des résidents et utilisateurs du territoire.

Les éoliennes B2 et B1, situées à quelques mètres de ma propriété, représentent un risque évident pour mes clients et mes activités. De toute évidence, en hiver, la projection de morceaux de glace met en danger la sécurité des chasseurs et randonneurs et des mesures devraient être prises par les promoteurs.

L'arrivée des éoliennes implique :

- pollution sonore et infrasons, affectant le sommeil et le bien-être;
- altération du paysage naturel, remplacé par des infrastructures industrielles;
- impact négatif sur la faune;
- perte du cadre de vie rêvé, incompatible avec un territoire soumis à des nuisances constantes;



³ Mémoire concernant l'impact des éoliennes sur la santé humaine Présenté par L'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME) page visité le 06 juin 2025 <https://voute.bape.gouv.qc.ca/dl/?id=00000387770>

Un impact écologique grave sur le lac Colin et ses environs

Je crains que la présence de dix éoliennes autour du lac Colin représente une menace directe pour l'écosystème aquatique et terrestre :

- pollution des eaux par ruissellement (impact des fluides des machineries, etc);
- perturbation des espèces aquatiques, en particulier la population de truites qui risquent de diminuer progressivement à cause des vibrations, infrasons et de l'effet stroboscopique;
- diminution de l'achalandage de la clientèle;
- modification du territoire qui entraînera un déplacement de la grande faune, fragilisant les activités de chasse et l'équilibre écologique.

Une injustice financière et un avenir compromis

Malgré l'ampleur des dégâts, les compensations proposées sont dérisoires et imposées par le gouvernement, diminuant encore davantage le montant de la compensation reçu.

Je ne comprends pas pourquoi mon entreprise et mon projet de vie doivent être sacrifiés pour financer l'électrification du Québec. Pourquoi suis-je forcé d'absorber ces impacts avec mes propres revenus, alors que ce projet profitera principalement à des entreprises comme Kruger, qui réaliseront des bénéfices considérables ? Il est inconcevable que les compensations ne couvrent même pas les pertes réelles que je vais subir et qu'aucun principe de précaution n'est appliqué alors que les nombreuses études pointent vers des conséquences réelles sur la santé des populations environnantes.

- Kruger fait des profits, tandis que je perds mon entreprise et mon projet de vie;
- Aucune baisse de taxe, bien que mon terrain et ma propriété perde de la valeur;
- Obstacles à tout développement futur, les distances réglementaires autour des éoliennes empêchent toute expansion et annulent mon projet de m'y installer à l'année.

Un repositionnement hors de prix

Face à cette situation, relocaliser mon entreprise est théoriquement possible, mais selon mes recherches, un emplacement similaire (à proximité de Québec et une superficie similaire) représente un coût astronomique de 7 millions de dollars. Cette somme est totalement hors de ma portée sans une indemnisation juste et adaptée.

Comment peut-on prétendre que ce projet est acceptable alors qu'il me contraint à un choix impossible:

- perdre mon entreprise et mon projet de vie;
- ou payer un prix exorbitant pour une relocalisation.

Un appel à la justice et à la préservation

Lors de nos échanges, les représentants de Kruger se sont montrés sensibles à ma situation mais m'ont clairement expliqué que ma situation en tant que pourvoirie touristique ne faisait pas partie des exigences de prise en compte dans les appels d'offres et que pour cette raison, il n'y aurait aucune compensation pour mes pertes économiques ni mon potentiel de développement pourtant prévu. Je considère qu'il s'agit là d'une grave lacune. Bien entendu, il est possible de relocaliser une éolienne sur mes terres permettant ainsi une compensation des pertes indirectes tout de même appréciable dans les circonstances puisque cela ne changera que peu de chose en termes d'impacts sur mon entreprise mais me permettre de conserver un peu de revenus. Rien ne la garantie cependant et ma demande demeure de compenser mes pertes pour un projet de société qui bénéficiera à plusieurs, mais pas à moi, Au contraire. Par soucis de confidentialité je ne mets pas les revenus perdus dans ce mémoire mais demeure tout à fait prête à vous les présenter ainsi que mon plan de développement remis ici en question. Je vous remercie de l'attention porté aux impacts subits par ce projet et demeure en attente de suites réellement équitables envers moi et mon entreprise.

Ce projet représente une transformation brutale qui néglige totalement les impacts réels sur les habitants et l'environnement. Il est impensable que des décisions d'une telle ampleur soient prises sans que l'ensemble de la population soit consulté. J'ai été informée par du bouche à oreille.

Chantal Beaulieu
Pourvoirie Beaulieu